



CIRCULAIRE N° 2410 DU 22/08/2008

CIRCULAIRE	Informative	Administrative	Projet
OBJET	PROGRAMME LANGUE ET CULTURE D'ORIGINE (LCO) – PARTENARIAT AVEC LE PORTUGAL – INSCRIPTION DES ÉCOLES INTÉRESSÉES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2008-2009		
DESTINATAIRE	Direction	Fondamental et secondaire	
RÉSEAUX	Tous		
PÉRIODE	Année scolaire 2008-2009		

- A Madame la Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles maternelles et primaires ordinaires libres subventionnées ;
- Aux Directions des écoles maternelles et primaires ordinaires organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles secondaires ordinaires organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs.

Pour information :

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents.

ÉMETTEUR	Administration - Direction générale de l'Enseignement obligatoire
SIGNATAIRE	Lise-Anne HANSE
CONTACT	Christelle Ladavid (02 690 83 59, christelle.ladavid@cfwb.be)
DOCUMENTS A RENVOYER	OUI
DATE LIMITE D'ENVOI	15 septembre 2008

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du programme « Langue et Culture d'Origine », j'ai le plaisir de porter à votre connaissance qu'une **nouvelle charte de partenariat bilatérale** vient d'être conclue ce 22 juillet 2008 entre la Communauté française et la République portugaise. Je vous invite à la consulter sur le site Internet www.enseignement.be/lco.

Vous trouverez ci-après les **modalités de participation spécifiques au partenariat avec le Portugal pour l'année scolaire 2008-2009**.

Vu la date de signature de cette nouvelle charte et par conséquent de la présente circulaire, vos demandes de participation pour le partenariat LCO avec le Portugal seront reçues jusqu'au 15 septembre 2008. Des dispositions ont été prises par mes services avec l'ambassade du Portugal à Bruxelles pour assurer un suivi rapide de vos demandes.

Organisation des cours LCO

Deux types de cours vous sont proposés, à savoir :

» **Un cours de portugais** qui s'adresse aux élèves dont les parents en ont manifesté le souhait. Ce cours facultatif est organisé en dehors de l'horaire obligatoire dispensé à tous les élèves. Il est assuré par un enseignant LCO portugais en dehors des heures normales de cours.

» **Un cours d'ouverture interculturelle** qui est organisé sur la base d'une demande de participation au programme LCO du chef d'établissement ou du Pouvoir organisateur. Il suppose la volonté d'un ou plusieurs enseignants d'intégrer ce cours dans le cadre de leurs plans d'année et de leurs programmes.

Dans l'enseignement fondamental, le cours d'ouverture interculturelle est organisé dans une classe et il s'adresse à tous les élèves de cette classe. Il fait partie intégrante des activités et apprentissages organisés par l'instituteur dans le cadre de la grille horaire hebdomadaire.

Dans l'enseignement secondaire, le cours d'ouverture interculturelle est organisé dans le cadre d'un ou plusieurs cours de la grille horaire et il s'adresse à tous les élèves qui suivent ce(s) cours. Il fait alors partie intégrante des activités et apprentissages relevant du (des) cours concerné(s).

Utilisant le témoignage privilégié de l'enseignant LCO quant à la culture portugaise, le cours d'ouverture interculturelle est **assuré conjointement** par l'enseignant LCO et l'instituteur ou le professeur et a pour objet de développer au bénéfice des élèves des classes concernées des activités d'**éducation à la diversité culturelle**.

Dispositions particulières

Si vous souhaitez développer le programme LCO avec un enseignant LCO portugais, j'attire votre attention sur les éléments suivants :

» Traitement des demandes de participation introduites

Le partenaire portugais procèdera à l'affectation des enseignants LCO portugais en fonction, d'une part, des nombres d'élèves concernés dans chaque école et, d'autre part, de la disponibilité de ses enseignants.

Un cours de portugais doit regrouper au minimum douze élèves. À cet égard, je souhaite rappeler que le cours de portugais est par ailleurs accessible à tous les élèves, quelles que soient leurs origines. Un même cours peut rassembler des élèves venant d'établissements scolaires différents.

» Dates de début des cours de langue

Pour l'année scolaire 2008-2009, les cours de portugais dispensés par des enseignants LCO débuteront, sauf exception, dès la semaine du 1^{er} au 5 septembre 2008 pour les écoles participant déjà au programme LCO en 2007-2008 ainsi que pour les écoles qui fonctionnaient en 2007-2008 en marge du programme officiel.

Les établissements qui souhaitent bénéficier pour la première fois en 2008-2009 de la disposition d'un enseignant LCO portugais sont invités à faire parvenir leur demande de participation avant le 30 août 2008 si possible pour que les cours débutent rapidement en septembre encore.

Les écoles pour lesquelles les cours ne pourraient débuter dès la première semaine de septembre seront contactées directement et en temps utile par la partie portugaise.

» Rallier un maximum d'écoles à la charte de partenariat

La Communauté française et la partie portugaise ont convenu de **favoriser l'intégration** dans le programme LCO **des cours de langue assurés** actuellement par des enseignants portugais **en marge du programme officiel**.

Dans cette perspective, je tiens à vous préciser les avantages à intégrer le programme LCO :

- agréation par la Communauté française des enseignants LCO (point 6.2 de la charte) ;
- couverture d'assurances pour les enseignants LCO identique à celle dont bénéficient les membres du personnel de l'enseignement en Communauté française (point 6.9 de la charte) ;

- invitation aux actions de promotion et de formation organisées par la cellule Éducation interculturelle de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire (point 6.3 de la charte) ;
- possibilité pour les enseignants LCO de participer aux formations officielles de la Communauté française (IFC et réseaux) (point 6.3 de la charte) ;
- relais de la Communauté française en cas de difficulté (point 6.8 de la charte).

» **Engagement des parents dans le cadre du cours de portugais**

La Communauté française et la partie portugaise souhaitent garantir au mieux le sérieux de l'engagement des parents des élèves dans le cadre du cours de portugais.

C'est pourquoi vous trouverez en annexe de la présente circulaire, outre le formulaire de participation pour les chefs d'établissement, un **formulaire d'inscription élève à l'attention des parents**.

Les formulaires devront être complétés début septembre par les parents et ensuite être envoyés par la direction de l'établissement concerné à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire qui fera suivre auprès de la partie portugaise.

» **Cours d'ouverture interculturelle**

La Communauté française et la partie portugaise ont convenu de favoriser, dans l'enseignement maternel et primaire, l'organisation d'au moins un cours d'ouverture interculturelle dans chaque école sollicitant le cours de portugais.

La partie portugaise ne pourra cependant accepter les demandes pour un cours d'ouverture interculturelle que si un cours de portugais est organisé conjointement.

Participation au programme LCO

Les écoles intéressées sont invitées à s'inscrire en complétant le(s) formulaire(s) figurant en annexe (ces formulaires peuvent également être téléchargés à l'adresse Internet suivante www.adm.cfwb.be).

Les formulaires complétés doivent parvenir à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, cellule Éducation interculturelle, rue Adolphe Lavallée, 1 - 3F333 à 1080 Bruxelles, ou être envoyés à l'adresse mail suivante : christelle.ladavid@cfwb.be avant le 30 août 2008 si possible et en tous cas **pour le lundi 15 septembre 2008 au plus tard**.

Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire sur ce programme, je vous invite à prendre contact avec Patricia POLET (☎ 02 690 83 55) ou avec Christelle LADAVID (☎ 02 690 83 59) de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

En vous remerciant de votre intérêt.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

**- Partenariat avec le Portugal-
Demande de participation au programme LCO
pour l'année scolaire 2008-2009¹**

• **Coordonnées de l'établissement**

Établissement scolaire : _____
 Chef d'établissement : _____
 Réseau : CF – OS – LSC – LSNC Adresse : _____
 Code postal : _____ Localité : _____
 Tél. : _____ Fax : _____ Courriel : _____
 Si différent du siège, implantation concernée : _____

• **Cours de portugais**

Nombre d'élèves, par niveau d'enseignement, susceptibles d'être intéressés par ce cours :

Maternel			Primaire						Secondaire					
M1	M2	M3	P1	P2	P3	P4	P5	P6	Sec 1	Sec 2	Sec 3	Sec 4	Sec 5	Sec 6

• **Cours d'ouverture interculturelle**

Titulaires intéressés par ce cours (classes potentiellement engagées) :

Niveau d'ens.	Nombre de titulaires	Nom et prénom de ces titulaires
M 1		
M 2		
M 3		
P 1		
P 2		
P 3		
P 4		
P 5		
P 6		
Sec 1		
Sec 2		
Sec 3		
Sec 4		
Sec 5		
Sec 6		

Date et signature de la Direction de l'établissement :

¹ Le présent formulaire complété doit être envoyé **pour le 15 septembre 2008 au plus tard** à l'attention de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire - Cellule Éducation interculturelle, Rue Adolphe Lavallée, 1 – 3F333 à 1080 Bruxelles.



PROGRAMME LCO¹ :
INSCRIPTION AU COURS DE PORTUGAIS
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2008-2009²

Je soussigné(e) :

Nom et prénom du père/mère ou du tuteur: _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Localité : _____
Téléphone ou GSM du père/mère ou du tuteur : _____

DEMANDE QUE :

Nom et prénom de l'élève : _____
Age : _____
Établissement scolaire : _____
Classe : _____

soit inscrit au cours de portugais et je m'engage à ce qu'il/elle fréquente
régulièrement le cours pendant toute l'année scolaire.

Niveau de langue choisi³ :

- Niveau débutant (une séance par semaine) - pré-escolar e/ou 1º ciclo do ensino básico
- Niveau intermédiaire (une séance par semaine) - 2º e 3º ciclos do ensino básico
- Niveau terminal (une séance par semaine) - ensino secundário- 10º, 11º e 12º ano

Signature du père/mère ou du tuteur :

¹ www.enseignement.be/lco

² Le présent formulaire complété doit être retourné **par la direction de l'établissement concerné** pour le 15 septembre au plus tard à l'attention de la Cellule interculturelle de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

³ Biffez les mentions inutiles.